

GT du CHSCT-M du 24 Novembre 2015 Sécurité et protection des agents

Renforcer les moyens : une urgence!

Dans ce contexte post-attentats du 13 novembre 2015 à Paris et à la demande des Fédérations syndicales Solidaires, CGT, FO et CFDT l'ordre du jour de ce groupe de travail du CHSCT-M a été consacré exclusivement aux mesures de sécurité et de protection des agents. Le CHSCT-M jouant pleinement son rôle dans le cadre de ses compétences en matière de prévention des risques professionnels, et tout particulièrement concernant la prévention des risques d'agression et d'attentat et la protection des agents.

Mr ESTOURNET, Sous-Directeur des politiques sociales et des conditions de travail, qui présidait ce groupe de travail a précisé que la circulaire ministérielle du 8 novembre 2012 « *dispositif d'intervention et de suivi en santé et sécurité au travail des agents victimes d'un attentat, d'une agression ou de tout événement grave survenu dans le cadre de leurs fonctions* », toujours d'actualité, était appliquée. Il a ensuite présenté le dispositif ministériel de soutien destiné aux familles des victimes et aux agents. Il a ensuite donné la parole aux Directions Générales afin qu'elles présentent leurs mesures de sécurité.

DISPOSITIF MINISTERIEL DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE DESTINÉ AUX FAMILLES DES VICTIMES ET AUX AGENTS

Les Ministères Economiques et Financiers (MEF) comptent trois agents (un DGFIP et deux Douaniers) parmi les victimes des attentats qui ont frappé Paris vendredi 13 novembre dernier. Pour **soutenir leurs familles**, les réseaux de la Médecine de Prévention et du service social ont été alertés de manière à les accompagner si elles le souhaitent.

Par ailleurs, des mesures de soutien pour certains agents des MEF qui ont été témoins directs ou indirects des attentats, ont été prises.

Pour les agents des MEF qui étaient présents sur les lieux et qui ont été témoins directs des

attentats. Victimes d'un événement traumatique, ils doivent dans l'immédiat et prioritairement être accompagnés par des psychiatres et psychologues de services spécialisés. A cette fin, plusieurs éléments ont été communiqués aux Directions et à leur service RH pour informer les agents dans cette situation :

- ◇ les coordonnées de la cellule d'urgence-médico-psychologiques (01.44.49.24.30)
- ◇ l'existence d'un accueil des victimes à l'Ecole Militaire
- ◇ une fiche d'information et de conseils à leur attention.

Dans le cadre du suivi par la Médecine de Prévention, ces agents feront, s'ils le souhaitent, l'objet d'une attention particulière dans les mois qui viennent.

Pour les agents touchés indirectement par les attentats (notamment des collègues d'agents décédés ou d'agents dont un proche est décédé ou blessé). Les réseaux de la Médecine de Prévention et du service social ont été mobilisés. Ils se tiennent à la disposition des Directions pour recevoir les agents et les orienter (interventions de psychologues, suivi par les Médecin de Prévention, le service social...). De tels dispositifs ont d'ores et déjà été mis en place pour les agents de la Direction Générale des Douanes et du service de la DGFIP qui ont appris le décès d'un ou plusieurs collègues de travail. Les Médecins de Prévention sont prévenus et peuvent être sollicités par les services RH des Directions en tant que de besoin.

Les MEF ont rapidement et largement diffusé ce dispositif à l'ensemble des Directions, aux organisations syndicales, aux instances (CT ; CHSCT). **FO Finances** a tenu à saluer la mise en œuvre rapide de ce dispositif de soutien ainsi que la mobilisation

des réseaux de la Médecine de Prévention et du service social.

FO Finances a demandé que, le moment venu, ce dispositif fasse l'objet d'un bilan. Le Sous-Directeur Mr ESTOURNET, a répondu favorablement à cette demande. Un bilan sera présenté au CHSCT-M au premier trimestre 2016.

POINT D'INFORMATION PAR LES DIRECTIONS GÉNÉRALES SUR LES MESURES DE SÉCURITÉ

ADMINISTRATION CENTRALE : La sécurité des bâtiments de Bercy est assurée par des douaniers y compris des maîtres-chiens et par des prestataires de service pour les bâtiments annexes de Bercy. En liaison avec la Préfecture de Police, ce dispositif a été mis en place dès janvier 2015 dans le cadre du plan « *vigipirate attentats* » en région Ile-de-France. Les visiteurs, les véhicules, l'accès ferroviaire, le courrier sont contrôlés. Le guidage des agents et des visiteurs sera amélioré. Le CHSCT-AC se réunira le 8 décembre prochain pour évoquer plus précisément les mesures de sécurité.

DGFIP. Elle a rappelé la mise en place immédiate du dispositif de soutien et la tenue d'une première réunion sur les mesures de sécurité, le 18 novembre dernier. La DGFIP a évoqué les décisions essentielles : les agents ne sont pas habilités à fouiller les sacs des usagers, des vigiles sont et seront embauchés pour assurer la sécurité sur les sites. Elle souhaite limiter les files d'attente aux accueils, en privilégiant les rendez-vous et les caisses uniques. Elle a précisé qu'elle appliquait la note du 28 janvier 2015 ainsi que les instructions du 19 novembre 2015 et que des mesures de sécurité étaient prises pour les huissiers et vérificateurs (agents « itinérants »). Le dialogue social directionnel se poursuivra sur le sujet.

DGDDI. Dans le cadre du dispositif de soutien, à ce jour 23 agents de la Douane ont reçu, à leur demande, un soutien psychologique. Les instructions du 13 février 2015 mentionnant le port obligatoire des gilets pare-balles ont été rappelées aux agents de la branche surveillance. Les besoins déjà recen-

sés après les attentats de janvier 2015, le seront à nouveau sur l'ensemble du territoire. La DGDDI a reconnu le vieillissement et le besoin d'équipement des douaniers.

FO Finances a souligné l'urgence de doter les douaniers des moyens nécessaires pour exercer l'ensemble de leurs missions. Dès le 2 décembre la question des mesures de sécurité et des promesses de recrutements, seront en discussion directionnelle avec les organisations syndicales.

INSEE. La sécurité des bâtiments est assurée (badges, visiophone ; accès parking..). L'INSEE ne reçoit plus de public depuis cinq ans, les documents et études étant accessibles sur internet. Des mesures de sécurité sont appliquées depuis des années pour les agents « itinérants » superviseurs et enquêteurs qui sont amenés à se déplacer souvent (20% du personnel). Le 2 décembre, un CHSCT Spécial enquêteurs poursuivra la discussion sur les mesures de sécurité, les consignes en cas de déplacements, les formations prévention agression.

DGCCRF. Les agents de la DGCCRF au sein des DDI et DIRECCTE sont sous la responsabilité du DG et du préfet. Le 8 décembre, un groupe de travail poursuivra la discussion sur les missions et les mesures de sécurité.

A l'issue de ce groupe de travail, **FO Finances** a rappelé la nécessité :

- ◇ de donner des instructions précises à l'ensemble des agents des DG des MEF concernant les mesures de sécurité et de protection ;
- ◇ de disposer d'urgence des moyens à la hauteur de la gravité de la situation notamment les indispensables équipements de protection pour les agents de la Douane (gilets pare-balles, armement, munition) ;
- ◇ de renforcer les effectifs aux guichets d'accueils, largement insuffisants depuis des années pour assurer la réception du public dans de bonnes conditions.

**Disposer d'urgence
de moyens à la
hauteur de la
gravité de la
situation**

**RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ
HYGIÈNE & SÉCURITÉ SUR :**

<http://www.financesfo.fr/> 